

reproche, en faisant observer que les concessions sont toutes classées : 1.° dans l'article CONCESSIONS, suivant l'ordre des diverses espèces de substances minérales exploitables ; 2.° à la suite les unes des autres, et par ordre de dates, dans les articles ARRÊTÉS et DÉCRETS IMPÉRIAUX. Les noms des concessionnaires forment en outre autant d'articles qui sont distribués dans la table, à leur place.

Des erreurs qui peuvent exister dans la table.

Il ne se peut guères que dans une table de matières aussi volumineuse que celle-ci, il ne se soit, malgré tous les soins que j'ai donnés à sa plus parfaite exécution, glissé quelques erreurs, soit dans la rédaction (1), soit dans la copie du manuscrit, soit même dans l'impression. Ces erreurs, si elles existent, sont d'un caractère d'autant moins grave, qu'il n'est peut-être pas une notion, pas une circonstance de quelque intérêt, qui ne se trouve énoncée dans deux, trois et quatre endroits différens, et que si une recherche se trouvoit inutile sous un mot, elle ne manqueroit pas de conduire au but, étant renouvelée sous un autre.

Je terminerai en sollicitant l'indulgence des amis des sciences pour les imperfections qu'ils pourront remarquer dans un travail qui a été entrepris dans l'unique intention de leur être utile.

(1) Je dois profiter de l'occasion qui se présente de rectifier une erreur que j'ai commise à l'article HUMBOLDT, en attribuant à M. Ramond des observations faites dans les Pyrénées, par M. Cordier, qui contredisent l'opinion de M. de Humboldt, touchant l'uniformité de direction et d'inclinaison des couches des montagnes primitives. Je m'en suis aperçu à temps pour la corriger par-tout ailleurs.

JOURNAL DES MINES.

RAPPORT DES VOLUMES
AUX NUMÉROS ET AUX ANNÉES.

VOLUMES.	NUMÉROS.	ANNÉES	
		GRÉGORIENNES.	RÉPUBLIC.
I.	1 à 6.	1794 et 1795.	} AN 3.
II.	7 à 12.	1795.	
III.	13 à 18.	1795 et 1796.	} AN 4.
IV.	19 à 24.	1796.	
V.	25 à 30.	1796 et 1797.	} AN 5.
VI.	31 à 36.	1797.	
VII.	37 à 42.	1797 et 1798.	} AN 6.
VIII.	43 à 48.	1798.	
IX.	49 à 54.	1798 et 1799.	} AN 7.
X.	55 à 60.	1801.	
XI.	61 à 66.	1801 et 1802.	} AN 9.
XII.	67 à 72.	1802.	
XIII.	73 à 78.	1802 et 1803.	} AN 10.
XIV.	79 à 84.	1803.	
XV.	85 à 90.	1803 et 1804.	} AN 11.
XVI.	91 à 96.	1804.	
XVII.	97 à 102.	1804 et 1805.	} AN 12.
XVIII.	103 à 108.	1805.	
XIX.	109 à 114.	} 1806.	} AN 13.
XX.	115 à 120.		
XXI.	121 à 126.	} 1807.	} AN 14.
XXII.	127 à 132.		
XXIII.	133 à 138.	} 1808.	} AN 15.
XXIV.	139 à 144.		
XXV.	145 à 150.	} 1809.	} AN 16.
XXVI.	151 à 156.		
XXVII.	157 à 162.	} 1810.	} AN 17.
XXVIII.	163 à 168.		